Fiche de poste Animateur périscolaire

Au sein de l’école élémentaire et sous l’autorité du responsable de l’accueil de loisirs, vous encadrez les enfants pendant le temps d’accueils périscolaires :

* Avant et après l’école :
  + Avant l’école : 7h30-8h20
  + Après l’école : 16h30/18h
* Le temps de pause méridienne (11h30-13h30),
* Assurer l'animation et participer à l'activité de l'accueil de loisirs dans le respect du projet éducatif territorial
* Assurer l’accueil des enfants
* Contribuer à la prise en charge et au transfert des enfants entre les classes et les temps d’accueils
* Veiller au bon déroulement de l’ensemble des temps et activités
* Assurer la surveillance des enfants
* Veiller à respecter et à faire respecter les règles d’hygiène
* Veiller au respect des règles de vie
* Faire la transmission des informations au directeur en cas de difficultés.

Vous êtes dynamique, sérieux(se), ponctuel(le), rigoureux(se) et avez le sens des responsabilités.

Vous aimez le travail en équipe, êtes adaptable pour travailler au sein de nos différentes structures et avez l’envie de travailler au service des enfants.

Titulaire du BAFA

Temps de travail 14h/semaine annualisé.

Merci d’adresser votre candidature à l’attention de M.le Président du CCAS

62 rue Adolphe Cadéot 32500 FLEURANCE

Ccas.accueil@villefleurance.fr